



C.S.E TELEPERFORMANCE FRANCE

DECLARATION A LA REUNION ORDINAIRE

POINT 3 DE L'ODJ – 7 MAI 2020

Dès le 17 Mars dernier au début du confinement, les organisations syndicales représentatives de l'entreprise ont réclamé la mise en place du télétravail durant la crise du COVID 19 pour assurer la sécurité sanitaire de nos collègues de travail. Nous constatons le satisfecit général de la direction de l'entreprise, ainsi que celle du groupe, nous souhaitons vous faire plusieurs remarques et rappels, en espérant que nos réalités puissent vous saisir enfin...

Notre organisation syndicale déplore le temps mis par notre direction pour mettre en place le télétravail.... Et pourtant, cette direction de "TP Heroes" devrait être au rendez-vous.

Nous ne sommes pas satisfaits des modalités de mise en œuvre concernant entre autre les moyens techniques et financiers qui ont été mis en œuvre pour le télétravail.

- Des mesures d'accompagnement avec des aides ou des primes insuffisantes, par exemple, seule une allocation forfaitaire de 50 euros par mois versée aux salariés en télétravail,
- Nous savons que des salariés qui produisent, certains en bon nombre le font avec leurs équipements personnels (mobile + pc + connexion) sans une réelle contrepartie financière et sans garantie de remplacement en cas de panne suite à l'usure des équipements non adaptés pour une activité professionnelle,
- Quid de la prise en charge de l'assurance dans le cas de l'utilisation d'un matériel non professionnel et personnel par exemple,
- Nous connaissons une baisse du taux d'occupation et du taux d'utilisation des postes de travail d'au moins 20% voire 50% dans certains centres.
La direction aurait dû permettre aux salariés de ces centres de pouvoir utiliser massivement les équipements disponibles sur les centres en priorité, et, faire une commande de routeurs ou de clefs 4G pour tous les salariés en télétravail.

Nous ne sommes pas satisfaits non plus de l'organisation du télétravail mis en place par la direction sur plusieurs points.

- Il nous apparait impensable le manque d'évaluation des risques concernant l'utilisation des moyens personnels et sans vérification des espaces de travail au domicile des salariés par exemple comme le risque de rayonnement électromagnétique avec l'utilisation du mobile durant 7 heures ou l'explosion de la batterie du mobile en cas de surutilisation,
- Il apparait que les règles de priorités pour le télétravail n'ont pas été respectées, ce qui a entraîné des prises de risque pour certains salariés qui ont continué à venir travailler sur centre et des pertes de salaires pour ceux qui ont craint pour leur santé et se sont mis en droit de retrait,
- Nous avons constaté aussi parfois une utilisation abusive en télétravail des contrats intérimaires reléguant de fait les CDI en activité partielle sur certains centres,
- Nous constatons aussi, un management par le stress en raison d'écoutes nombreuses sur certaines activités ou une pression sur l'ACW (after call Work) alors que nos collègues qui ont accepté le télétravail assurent aussi la continuité de l'activité opérationnelle.

Des lors, vous avez accéléré la généralisation de ce télétravail quand les syndicats sont montés au créneau via les médias entre autre, il est important de le rappeler. En outre vous demandez une consultation, avez-vous un dossier de consultation ?

Pour tous ces manquements, nous sommes défavorables à l'organisation de la mise en place de ce télétravail et demandons une négociation pour améliorer ces conditions.